

## AMISTAR OPTI

Version 7.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S1121230350      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : **AMISTAR OPTI**

**Design code** : A14111B

Produit Numéro d'enregistrement : **9493P/B**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : Syngenta Crop Protection nv  
Technologiepark 30  
B-9052 Gent-Zwijnaarde  
Belgique

**Téléphone** : +32 (0)9/ 210 17 60

**Téléfax** : +32 (0)9 231 30 13

**Adresse e-mail** : [contact@syngenta.be](mailto:contact@syngenta.be)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** : Centre Antipoisons: 070 245 245. Pour le G.-D. du Luxembourg: (+352) 8002 5500  
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aqua-	H410: Très toxique pour les organismes aqua-

## AMISTAR OPTI

Version 7.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S1121230350      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

tique, Catégorie 1

tiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	<b>Danger</b>
Mentions de danger	:	<p>H317      Peut provoquer une allergie cutanée.  H318      Provoque des lésions oculaires graves.  H335      Peut irriter les voies respiratoires.  H351      Susceptible de provoquer le cancer.  H410      Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Informations Additionnelles sur les Dangers	:	<p>EUH210      Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  EUH401      Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  SP 1      Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)  Usage réservé aux utilisateurs professionnels.</p>
Conseils de prudence	:	<p>P102      Tenir hors de portée des enfants.  P261      Éviter de respirer les aérosols.  P270      Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  P272      Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  P273      Éviter le rejet dans l'environnement.  P280      Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  P363      Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  P391      Recueillir le produit répandu.  P501      Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  P305 + P351 + P338      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>

## AMISTAR OPTI

Version 7.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S1121230350      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/?.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
chlorothalonil (ISO)	1897-45-6 217-588-1	Acute Tox. 2; H330 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 30 - < 50
azoxystrobine	131860-33-8	Acute Tox. 3; H331 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 3 - < 10
	68551-12-2 500-221-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 10
poly(oxy-1,2-ethanediyl) alpha undecyl- omega -hydroxy-, branched and linear	127036-24-2	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 0,05

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## AMISTAR OPTI

Version 7.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S1121230350	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée

## AMISTAR OPTI

Version 7.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S1121230350	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisa-

## AMISTAR OPTI

Version 7.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S1121230350      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

tion.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protéger du gel.

Autres données : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
chlorothalonil (ISO)	1897-45-6	TWA	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
azoxystrobine	131860-33-8	TWA	4 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.

Évaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Si possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes complètement fermées ou un pare-visage.

## AMISTAR OPTI

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
7.0	07.06.2016	S1121230350	

### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### Remarques

: Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

### Protection de la peau et du corps

: Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.  
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.  
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).  
Porter selon besoins:  
vêtement de protection imperméable

### Protection respiratoire

: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
Appareils de protection respiratoires adéquats:  
Respirateur avec un demi-masque  
La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres.

### Filtre de type

: Type de particules (P)

### Mesures de protection

: L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

## AMISTAR OPTI

Version 7.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S1121230350	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: gris blanc à beige clair
Odeur	: douce
pH	: 4 - 8, Concentration: 1 % w/v
Point d'éclair	: > 100 °C (753 mmHg)
Densité	: 1,22 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Température d'auto-inflammabilité	: > 650 °C
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 87,0 - 572 mPa.s (20 °C)  65,0 - 495 mPa.s (40 °C)
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

#### 9.2 Autres informations

Tension superficielle	: 29,5 mN/m, 20 °C
-----------------------	--------------------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

#### 10.4 Conditions à éviter

## AMISTAR OPTI

Version 7.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S1121230350	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 3.045 mg/kg  
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,06 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Remarques: Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.050 mg/kg

##### Composants:

##### **chlorothalonil (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,10 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

##### **azoxystrobine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat, mâle): 0,9 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

## AMISTAR OPTI

Version 7.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S1121230350	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

:  
Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

**poly(oxy-1,2-ethanediyl) alpha undecyl- omega -hydroxy-, branched and linear:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Composants:**

**chlorothalonil (ISO):**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**azoxystrobine:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

**Composants:**

**chlorothalonil (ISO):**

Espèce: Lapin  
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

**azoxystrobine:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

:

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

**poly(oxy-1,2-ethanediyl) alpha undecyl- omega -hydroxy-, branched and linear:**

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

## AMISTAR OPTI

Version 7.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S1121230350	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Composants:

##### **chlorothalonil (ISO):**

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques: Dans de très rares cas peut provoquer des réactions allergiques du système respiratoire.

##### **azoxystrobine:**

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### Mutagenicité sur les cellules germinales

#### Composants:

##### **chlorothalonil (ISO):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

##### **azoxystrobine:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### Cancérogénicité

#### Composants:

##### **chlorothalonil (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Le chlorothalonil cause des tumeurs du rein chez le rat et la souris par un mode d'action non-génotoxique secondaire à la toxicité d'organe cible., Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

##### **azoxystrobine:**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **chlorothalonil (ISO):**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

##### **azoxystrobine:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

## AMISTAR OPTI

Version 7.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S1121230350      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Composants:

##### **chlorothalonil (ISO):**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **chlorothalonil (ISO):**

Remarques: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### **azoxystrobine:**

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,15 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,37 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,69 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

#### Composants:

##### **chlorothalonil (ISO):**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,039 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,07 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,02 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,0035 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h

## AMISTAR OPTI

Version 7.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S1121230350      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

		CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,017 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,012 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10	
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,003 mg/l Durée d'exposition: 297 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,035 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )	
		NOEC: 0,00083 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Americamysis bahia
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10	
<b>azoxystrobine:</b>		
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,47 mg/l Durée d'exposition: 96 h	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,28 mg/l Durée d'exposition: 48 h	
		CE50 (Americamysis bahia): 0,055 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h	
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,038 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h
		CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,301 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10	
Toxicité pour les bactéries	: CI50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 3,2 mg/l Durée d'exposition: 6 h	

## AMISTAR OPTI

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
7.0	07.06.2016	S1121230350	

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,16 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

NOEC: 0,147 mg/l  
Durée d'exposition: 33 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,044 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

NOEC: 0,0095 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Americamysis bahia

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**  
Évaluation Ecotoxicologique  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:**

**chlorothalonil (ISO):**

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: < 5 jr (20 °C)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**azoxystrobine:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 214 jr  
Remarques: La substance est stable dans l'eau.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**chlorothalonil (ISO):**

Bioaccumulation : Remarques: Bas potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,94 (25 °C)

**azoxystrobine:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:**

## AMISTAR OPTI

Version 7.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S1121230350	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

### **chlorothalonil (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Le chlorothalonil montre une faible à légère mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 7 jr)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### **azoxystrobine:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: L'azoxystrobine montre une faible à très grande mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 80 jr)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### **Composants:**

#### **chlorothalonil (ISO):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

#### **azoxystrobine:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

## 12.6 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

### **Composants:**

#### **chlorothalonil (ISO):**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

#### **azoxystrobine:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

:

## AMISTAR OPTI

Version 7.0	Date de révision: 07.06.2016	Numéro de la FDS: S1121230350	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

### **poly(oxy-1,2-ethanediyl) alpha undecyl- omega -hydroxy-, branched and linear:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.  
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.
- Emballages contaminés : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.  
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (AgriRecover).  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

- ADN** : UN 3082  
**ADR** : UN 3082  
**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

## AMISTAR OPTI

Version 7.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S1121230350      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADN</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AZOXYSTROBIN ET CHLOROTHALONIL)
<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AZOXYSTROBIN ET CHLOROTHALONIL)
<b>RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AZOXYSTROBIN ET CHLOROTHALONIL)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (AZOXYSTROBIN AND CHLOROTHALONIL)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (AZOXYSTROBIN AND CHLOROTHALONIL)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(E)
<b>RID</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F

## AMISTAR OPTI

Version 7.0      Date de révision: 07.06.2016      Numéro de la FDS: S1121230350      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Autres réglementations : Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## AMISTAR OPTI

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
7.0	07.06.2016	S1121230350	

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H330	: Mortel par inhalation.
H331	: Toxique par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;

## AMISTAR OPTI

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
7.0	07.06.2016	S1121230350	

RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR